AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1508
FR0007317813-FS0659

7 juillet 2017

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

CS COMMUNICATION ET SYSTEMES

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 6 juillet 2017, la société anonyme Sopra Steria Group (PAE Les Glaisins, 74940 Annecy) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 juin 2017, par suite de la conversion de 22 300 obligations convertibles en actions CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES[1], les seuils de 5% du capital et des droits de vote et 10% du capital de la société CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES et détenir 2 230 000 actions CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES représentant autant de droits de vote, soit 11,39% du capital et 8,11% des droits de vote de cette société[2].

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce, Sopra Steria Group déclare que :

 - cette acquisition résulte de la conversion de l'intégralité des obligations convertibles CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES qu'elle détenait et n'a donc pas nécessité de financement ;
 - elle agit seule ;
 - elle n'envisage pas de poursuivre ses acquisitions ni d'acquérir le contrôle de CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES mais s'est déclarée disposée à envisager d'accompagner CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES dans l'hypothèse d'un renforcement des fonds propres liés à ses projets de développement (cf. communiqué Sopra Steria Group en date du 29 juin 2017) ;
 - elle n'a pas l'intention d'influer sur la stratégie de CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES ni de proposer des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
 - elle n'est pas partie à des accords ou instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
 - elle n'est pas partie à un accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et les droits de vote de CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES ;
 - elle n'envisage pas de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur de CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES. »

———

[1] Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 14-342 en date du 27 juin 2017 et communiqués diffusés par Sopra Steria Group et CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES le 29 juin 2017 et par CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES le 5 juillet 2017.

[2] Sur la base d'un capital composé de 19 578 147 actions représentant 27 490 366 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.